

# Savoir

Volume 10, numéro 4, juin 2005

10  
ANS

## Entrevue exclusive avec le ministre Jean-Marc Fournier

Formation pratique :  
emploi assuré

Sécurité dans le  
transport scolaire



La Fédération  
des commissions  
scolaires  
du Québec

Spécial  
communication

**Diane Fortin**  
Conseillère en communication  
Commission scolaire des Affluents  
Repentigny



## La créativité de Diane est notre inspiration.

Dans ses fonctions de conseillère en communication, Diane met toute sa créativité au service des citoyens de sa collectivité. C'est à l'exemple de cette créativité que nous lui offrons les conseils et les produits qui lui permettent de veiller aussi à ses propres affaires. Diane est bien plus qu'une cliente, elle est notre inspiration.

**Nous sommes fiers de bien l'entourer.  
Et si on en faisait autant pour vous ?**

ASSURANCES • ÉPARGNE • PRÊTS • RETRAITE

[lacapitale.com](http://lacapitale.com)

  
**La Capitale**  
groupe financier

**Votre mutuelle au travail pour vous**

# Savoir

## Sommaire

Volume 10, numéro 4  
Juin 2005

## Savoir

Le magazine SAVOIR est publié par la Direction des communications et des affaires publiques de la Fédération des commissions scolaires du Québec. Son tirage est de 6 000 exemplaires. Le contenu de cet exemplaire est également disponible sur le site Internet de la FCSQ à l'adresse [www.fcsq.qc.ca](http://www.fcsq.qc.ca), section *Publications*.

**Rédactrice en chef**  
Marie Blouin  
[mblouin@fcsq.qc.ca](mailto:mblouin@fcsq.qc.ca)

**Correctrices d'épreuves**  
Nathalie Masse  
Denise Ouellet

**Équipe rédactionnelle**  
Marie Blouin, André Caron, Denis Dion, Gilbert Dumont, Richard Fiset, Robert Goyer, Alain Guimont, Marie Morneau, Denis Pouliot, Louise Tremblay

**Mise en pages**  
Propage Créativité Marketing

**Distribution**  
Secteur de l'imprimerie de la FCSQ  
Marc-André Morissette

**N.D.L.R.** : Dans le présent document, le générique masculin est utilisé sans aucune discrimination et uniquement dans le but d'alléger le texte.

La reproduction du présent document, en tout ou en partie, est autorisée à la condition d'en mentionner la source et de ne pas l'utiliser à des fins commerciales.

**La Fédération des commissions scolaires du Québec**  
1001, avenue Bégon  
Case postale 490  
Sainte-Foy (Québec) G1V 4C7

Téléphone : (418) 651-3220  
Télécopieur : (418) 651-2574  
Courriel : [info@fcsq.qc.ca](mailto:info@fcsq.qc.ca)  
Site Internet : [www.fcsq.qc.ca](http://www.fcsq.qc.ca)

Document : 6472  
Dossier : 1-605-03  
Dépôt légal : 2<sup>e</sup> trimestre 2005  
Bibliothèque nationale du Québec  
Bibliothèque nationale du Canada  
Imprimé au Canada

<b>Les commissions scolaires adoptent un ambitieux plan d'action</b>	<b>5</b>
<b>La SIAA en mouvement... dans la région de Laval, Laurentides, Lanaudière et dans la Commission scolaire des Samares</b>	<b>6</b>
<b>Entrevue exclusive avec le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, M. Jean-Marc-Fournier</b>	<b>7</b>
<b>SPÉCIAL COMMUNICATION</b>	
<b>Un discours... c'est convaincre!</b>	<b>8</b>
Promotion de l'école publique	
<b>Le rôle clé joué par le personnel de l'école et de la commission scolaire</b>	<b>9</b>
<b>L'art d'être un bon porte-parole</b>	<b>10</b>
Concours <i>Chapeau, les filles!</i>	
<b>Entrevue avec Marie-Andrée Robert, lauréate du Prix FCSQ</b>	<b>11</b>
<b>Nouvelles des commissions scolaires – En bref...</b>	<b>13</b>
<b>Quand la démocratie scolaire est interpellée par les rôles et responsabilités des élus</b>	<b>14</b>
<b>La cour du Québec « Division des petites créances » et les commissions scolaires</b>	<b>15</b>
<b>La sécurité dans le transport scolaire : toujours une priorité!</b>	<b>16</b>
<b>L'AEP – Pour répondre aux besoins urgents de main-d'œuvre</b>	<b>18</b>

Édition spéciale à la rentrée  
Prix d'excellence de la FCSQ 2004-2005

# Société GRICS

# 70 Plus de produits évolutifs !

Outils pédagogiques

Gestion de la rémunération et des ressources humaines

Gestion des loisirs

Gestion des plans stratégiques et de réussite

Gestion de la taxation

Gestion des ressources matérielles

Gestion des dossiers d'élèves et de l'évaluation

Gestion des horaires

Gestion documentaire

Gestion financière

Gestion énergétique

Gestion du transport



Découvrez toutes les solutions intégrées spécifiquement créées pour répondre à l'ensemble des besoins du milieu de l'éducation

Service à la clientèle  
(514) 251-3730  
[www.grics.qc.ca](http://www.grics.qc.ca)



Technologies au service de l'éducation

# Les commissions scolaires adoptent un ambitieux plan d'action

## Plan d'action

La Fédération des commissions scolaires du Québec sort d'un congrès et d'une assemblée générale riches en échanges et plus solidaire que jamais pour faire face aux défis de notre réseau.

Je tiens à réaffirmer ma fierté de diriger la Fédération pour un nouveau mandat de deux ans à la suite de ma réélection à ce poste. Je veux remercier tous ceux et celles qui, dans chaque commission scolaire et chaque école, contribuent par leur engagement à faire progresser notre réseau scolaire pour le plus grand bonheur des élèves. Je suis particulièrement emballé par les orientations stratégiques adoptées par l'assemblée générale de la FCSQ pour les trois prochaines années.

Ce plan stratégique 2005-2008 prend appui sur sept orientations d'actualité pour notre système public d'éducation : le développement local et régional, l'école communautaire, une école publique adaptée aux besoins des élèves, la formation professionnelle, les ressources financières pour assurer le développement de l'éducation publique et son accessibilité, le renouvellement des ressources humaines, l'accompagnement des commissions scolaires face aux nombreux changements.

Parmi les axes d'intervention retenus par la FCSQ, mentionnons : valoriser la démocratie scolaire, entretenir une relation privilégiée avec la Fédération des comités de parents, promouvoir l'école publique et assurer un financement adéquat, favoriser la mise en œuvre d'écoles communautaires et de la politique de l'adaptation scolaire, augmenter le nombre de jeunes en formation professionnelle, faire en sorte que les commissions scolaires aient le pouvoir de développer des programmes de formation professionnelle selon les besoins locaux et régionaux, susciter un rapprochement entre les commissions scolaires, les cégeps et les universités pour développer des parcours de formation continue, assurer la pérennité des services éducatifs dans un contexte de décroissance

démographique ainsi que l'adéquation entre les conventions collectives et les besoins des élèves, etc.

Ces orientations stratégiques placent donc les commissions scolaires au cœur du développement social du Québec au cours des prochaines années. Notre planification stratégique témoigne clairement de la volonté de notre Fédération de travailler à créer les conditions permettant d'offrir un système public d'éducation de grande qualité, de concert avec tous les partenaires du réseau de l'éducation, mais aussi avec les organismes, les ministères et les personnes qui partagent les mêmes aspirations que nous : une école publique ouverte à tous et qui offre les meilleures chances de réussite.

Un autre dossier important pour les commissions scolaires au cours des prochaines années, et qui a fait l'objet d'une position de l'assemblée générale, vise à valoriser et à accentuer la participation des citoyens aux élections scolaires.

Le plan d'action qui a été adopté prévoit différentes mesures qui impliquent notamment la révision de la Loi sur les élections scolaires et de la Loi sur l'instruction publique, l'amélioration du processus électoral, la valorisation des élections scolaires et des élus scolaires et l'amélioration de l'intérêt pour la démocratie chez les jeunes. Nous aurons l'occasion de revenir sur le plan d'action au cours des prochains mois.

### Le cap sur la réforme en septembre

Par ailleurs, c'est avec détermination que la Fédération a réitéré publiquement, avec le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport et la présidente de la Fédération des comités de parents du Québec, notre volonté commune de maintenir le cap sur l'implantation de la réforme en septembre 2005.

Je suis convaincu que le milieu est prêt pour ce passage puisque plusieurs écoles secondaires sont déjà à l'heure des nouvelles façons

de faire. En effet, en 2004-2005, 207 écoles se sont portées « volontaires » pour l'expérimenter. Elles s'ajoutent aux 81 écoles désignées et aux 15 écoles ciblées. C'est donc un total de 303 écoles secondaires, soit près d'une sur deux, qui sont engagées, à des degrés divers, dans le mouvement. Diverses évaluations sont venues confirmer, au cours des derniers mois, les effets bénéfiques de ce nouveau programme, tant pour les élèves du primaire que du secondaire.

Voilà du pain sur la planche pour notre réseau, au cours de la prochaine année. C'est avec détermination que je compte, avec l'aide des membres du bureau de direction, du conseil général et de l'ensemble des partenaires du réseau, travailler à faire de notre système d'éducation l'un des meilleurs au monde.

J'en suis d'autant plus convaincu que les 120 élèves qui ont participé au Forum jeunesse, dans le cadre de notre congrès, nous ont témoigné tout l'attachement qu'ils ont pour notre système public d'éducation et leurs désirs d'améliorer constamment l'école.

Ils ont d'ailleurs tenu à dénoncer unanimement, dans une recommandation spéciale, l'effet pervers du palmarès de *L'actualité* qui constitue, selon eux, un élément de démotivation pour les élèves. « Cette comparaison est malsaine car les différences entre les écoles sont trop grandes pour les insérer dans le même moule », ont-ils fait valoir. Voilà qui vient donner encore plus de valeur et de pertinence à notre planification stratégique qui est résolument tournée vers la défense et la promotion de notre système public d'éducation et la réussite de nos élèves.

Je souhaite à toutes et à tous un bel été!



André Caron  
Président général



# La SIAA en mouvement...

dans la région de Laval, Laurentides, Lanaudière  
et dans la Commission scolaire des Samares

**A**u cours d'un article précédent, les objectifs nationaux et les conditions d'efficacité de la stratégie d'intervention en milieu défavorisé (SIAA) ont été abordés. Rappelons que celle-ci touche près de 200 écoles secondaires au Québec, dont quatorze se retrouvent dans la grande région de Laval, Laurentides, Lanaudière (LLL) et six à la Commission scolaire des Samares. Voici un aperçu des actions réalisées dans ces milieux pour favoriser son implantation dans les écoles.

## Une prise en charge régionale

Afin d'assurer une prise en charge efficace de la SIAA sur son territoire, cette région a mis sur pied un Comité régional de pilotage qui se réunit régulièrement. Ce comité s'affaire notamment à développer des conditions favorables à la mise en œuvre de la stratégie dans les commissions scolaires et dans les écoles. Lors de ces rencontres, les discussions portent sur l'ensemble du dossier SIAA, l'établissement des objectifs prioritaires pour l'année en cours, l'état de situation et de progression des planifications, les mécanismes de communication, de soutien et d'accompagnement des commissions scolaires et des écoles, le développement d'une expertise locale au regard de l'intervention en milieu défavorisé ainsi que la rétroaction aux écoles des résultats de la recherche-action.

Dans le but d'éviter l'isolement, de favoriser l'établissement de réseaux pour partager les expériences prometteuses et pour développer une expertise d'intervention en milieu défavorisé, les directions d'école et les membres des comités SIAA des écoles ont été invités à participer à des rencontres régionales de formation. Il a été notamment question de pratiques et de conditions prometteuses en milieux défavorisés, du développement des compétences en lecture, de motivation scolaire et de collaboration école-famille-communauté.

De plus, la planification de chaque école a été analysée et les tendances qui s'en dégagent au niveau régional ont été présentées aux directions d'école pour leur permettre de se

situer au regard de la SIAA et d'apporter les réajustements nécessaires.

## La situation dans la Commission scolaire des Samares

À la Commission scolaire des Samares, une importante proportion d'élèves fréquentant nos écoles primaires et secondaires est issue de milieux défavorisés. Au début de l'opération, nous avons accordé une très grande importance à l'établissement du portrait de la situation en encourageant les directions à déployer tous les efforts nécessaires et à impliquer tous les partenaires afin qu'il représente aussi fidèlement que possible l'état de la situation de l'école. Il s'agissait, selon nous, d'une condition essentielle à la réussite des opérations subséquentes. Parallèlement à cette opération, la direction générale de la commission scolaire a rencontré tous les conseils d'établissement des écoles secondaires, certains maires concernés et d'autres partenaires afin de présenter la planification stratégique et de témoigner de la volonté de la commission scolaire de soutenir les efforts visant la réussite des élèves et la prise en charge des milieux au regard de cette réussite. Au plan local, nous avons offert du soutien et de l'accompagnement pour l'élaboration et l'actualisation des plans de réussite et la reddition de comptes des établissements.

Même si, à ce stade-ci, il serait présomptueux de trop se réjouir, nous assistons à la mise en place de certaines actions que nous pouvons qualifier de prometteuses, notamment la présence de comités SIAA dans les écoles, les rencontres de concertation des représentants de ces comités et des directions d'école, les initiatives de mobilisation de l'ensemble du personnel de l'école, la formation de comités de travail et l'analyse des pratiques en vigueur dans l'école, et l'implication accrue de la communauté dans la vie de l'école. D'autres mesures ont aussi vu le jour : initiatives d'arrimage avec le primaire, expérimentation de nouveaux modèles organisationnels (activités d'enseignement en avant-

midi, ateliers en après-midi, etc.), importance accrue accordée à la compétence à lire, à la motivation, au sentiment de compétence et aux intérêts des élèves, mécanismes de suivi aux résultats des élèves et à la mise en œuvre de la stratégie.

Prenant en compte que la réussite au secondaire est souvent tributaire de la réussite au primaire, nous avons mis en place différentes mesures afin d'améliorer le potentiel éducatif et les résultats de nos écoles primaires. En plus d'accompagner les écoles dans l'élaboration de leur plan de réussite, nous avons soutenu les efforts de quatre écoles engagées dans une recherche-action visant à expérimenter des initiatives qui permettent d'éviter de recourir au redoublement. Un bon nombre d'initiatives mises de l'avant par nos enseignantes et nos enseignants nous semblent prometteuses. Notons, entre autres, les mesures de différenciation, le décroisement, le développement de la conscience phonologique et différentes activités touchant la compétence à lire.

## La suite...

L'ensemble des mesures mises en place à ce jour ainsi que celles qui s'ajouteront au cours des prochaines années nous permettent de croire que la réussite scolaire deviendra effectivement accessible aux élèves issus de milieux défavorisés de notre région et de notre commission scolaire. Cependant, l'optimisme dont nous faisons preuve n'est pas béat. Cette réussite ne sera possible qu'à certaines conditions. En d'autres termes, les principaux défis auxquels nous sommes confrontés ont trait, d'une part, à l'accroissement du niveau de mobilisation de l'ensemble du personnel de l'école de façon à ce que chaque acteur scolaire se sente interpellé par les objectifs du plan de réussite de l'école et, d'autre part, à l'accroissement de la mobilisation des parents et des membres de la communauté au regard de la réussite de nos élèves. De plus, cette mobilisation n'aura de sens que si elle se concrétise par la mise en place de mesures jugées efficaces en milieu défavorisé et qui devront être suivies de façon rigoureuse et méthodique.



**Richard Fiset**  
directeur général de la  
Commission scolaire des  
Samares et représentant  
de l'ADIGECS au Comité  
de pilotage de la SIAA

## « Il faut que chaque citoyen participe aux débats de l'éducation »

Le 26 mai dernier était presque une journée consacrée à la Fédération des commissions scolaires du Québec. Le président de la FCSQ, M. André Caron, rencontrait sur l'heure du midi le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, M. Jean-Marc Fournier, et quelques heures plus tard, celui-ci nous accordait une entrevue exclusive à son cabinet au ministère pour nous exposer sa vision de l'éducation au Québec.

M. Fournier est né à Châteauguay et est père d'une fillette de sept ans, Angéline, qui fréquente d'ailleurs l'école publique. Avocat de formation, il est titulaire d'une maîtrise en droit public de l'Université de Montréal. Il possède une expérience de plus de 10 ans dans le domaine politique, il a notamment été porte-parole de l'opposition officielle en matière de santé, whip en chef et porte-parole de l'opposition officielle concernant les affaires intergouvernementales canadiennes et ministre des Affaires municipales, du Sport et du Loisir.

### Une école publique épatante

M. Fournier se dit très impressionné par la qualité de l'éducation offerte à l'école publique. « Les gens qui y travaillent sont épatants, de l'enseignant en passant par le directeur d'école aux éducateurs des services de garde. Même si certaines améliorations doivent être faites, l'école actuelle fonctionne très bien si on la compare notamment à d'autres écoles ailleurs dans le monde. » Il profite de l'occasion pour souligner le fait que nos élèves québécois en formation professionnelle s'illustrent parmi les autres Canadiens. « Aux olympiades en cours actuellement en Finlande, 16 Québécois sur 28 Canadiens ont été sélectionnés pour faire partie de ces jeux. C'est donc dire que plus de la moitié des participants sont Québécois. Cela témoigne de la qualité remarquable de la formation qu'ils reçoivent ici. »

Il souhaite que les jeunes du Québec reçoivent la meilleure formation possible, qu'il y ait de moins en moins de décrochage et qu'ils développent des passions. « L'avenir s'annonce moins inquiétant pour eux comparativement aux générations précédentes puisque le déclin démographique les avantagera notamment sur le plan de l'emploi. » Il souhaite aussi des jeunes en santé, c'est pourquoi il vante les nombreux mérites du projet *ISOACTIF*. Le ministre invite d'ailleurs toutes les écoles à participer à ce programme pour lutter contre la sédentarité chez les jeunes.

Cet homme de mobilisation mise également beaucoup sur l'engagement des gens du milieu au regard de l'éducation. « Les parents et les citoyens doivent s'approprier l'école et faire en sorte qu'elle offre la formation et les services dont la communauté a besoin. Ils ont un rôle important à jouer à cet égard. »

### Rendre la démocratie scolaire plus vivante

Questionné sur la démocratie scolaire, le ministre se dit convaincu de l'importance du rôle des élus scolaires pour assurer la qualité de l'éducation et contribuer au développement social et économique du Québec. « Les commissions scolaires sont des organisations essentielles, décentralisées qui sont importantes et bénéfiques pour la population. Il faut les rendre plus visibles auprès de la population et favoriser une prise de conscience locale des enjeux liés à l'éducation. »

Même s'il n'est en poste que depuis peu de temps, M. Fournier a une vision très claire de l'état actuel de la démocratie scolaire. « La démocratie scolaire manque actuellement d'animation. » Le ministre se dit préoccupé par cette question et il est prêt à investir des efforts pour la rendre plus vivante, mais, de prime abord, chaque commission scolaire doit y contribuer en invitant par exemple les gens et les médias à participer davantage aux conseils des commissions, et ce, pour qu'on en parle plus. « On mobilise les gens et on les

interpelle lorsqu'on parle franchement des vrais problèmes. Il faut faire en sorte de susciter le débat en éducation, de conscientiser chacun des citoyens au rôle important qu'il a à jouer dans la réussite des élèves de l'école publique. Le phénomène de la décroissance par exemple cause des déchirements collectifs parce qu'il entraîne des fermetures d'école. À long terme toutefois, ce problème suscite la mobilisation des gens. Il permet de sensibiliser la famille à l'importance stratégique de l'école. » Pour que la démocratie scolaire retrouve sa vitalité, il faut, selon lui, qu'elle soit plus présente dans les médias. Ainsi, les gens seront de plus en plus portés à aller voter.



**Marie Blouin**  
Conseillère en communications à la FCSQ,  
mblouin@fcsq.qc.ca



Le mot de la fin du ministre reflète bien sa pensée générale sur l'importance qu'il accorde à l'éducation et à la démocratie scolaire. Inspiré par un proverbe africain, le ministre conclut : « Il faut tout un village pour éduquer un enfant, mais dans notre cas est-ce que tout le village est présent ? »

\* Pour plus d'information sur le projet ISOACTIF, consulter le site Internet [www.arseq.qc.ca/isoactif/](http://www.arseq.qc.ca/isoactif/)

# « DISCOURS »

## Un discours... c'est convaincre !

**L**e discours serait-il un mode de communication dépassé... ou en voie de disparition? La question peut se poser... À une époque où les messages sont livrés dans des emballages audiovisuels de plus en plus sophistiqués diffusés par des réseaux qui, en quelques instants, leur font parcourir des milliers de kilomètres et atteindre des milliers de « consommateurs » plus ou moins ciblés. Pourquoi se contenterait-on de parler sans support visuel devant un groupe restreint, alors qu'il semble tellement plus facile et efficace de « laisser parler le PowerPoint » ou d'acheter de la pub à la télé?

En fait, le discours ramène la communication à un niveau extrêmement humain. Voici un homme ou une femme qui, sans utiliser d'autres moyens techniques que la voix et l'expression du corps ou du visage, veut atteindre d'autres êtres humains, sans artifice, sans utiliser de « média ». S'il y a un « canal », ce sera la distance de quelques mètres qui sépare l'orateur de son auditoire. S'il y a diffusion, ce sera dans un espace restreint à la grandeur d'une salle. S'il y a des images, elles seront verbales. Les acteurs de théâtre savent de quoi on parle. Et encore... Pour eux, il y a le décor, le costume et la mise en scène. Pour l'orateur ou l'oratrice, ce sera le dépouillement presque complet.

### Parler pour convaincre

Mais alors, pourquoi faire des discours? Souvent parce que c'est le seul moyen que l'on a. Le dépouillement, c'est économique! Mais peut-être aussi parce qu'il peut survenir des moments magiques de communication entre une personne qui parle et d'autres qui l'écoutent. Parce que le fait de parler, tout simplement parler, est souvent un excellent moyen, et parfois le meilleur, de convaincre.

Et c'est là l'enjeu du discours : s'il s'agit d'informer, il s'agit surtout de convaincre. Un bon discours, présenté par un bon orateur, ne pourra laisser indifférente la personne qui

l'écoute, qui le vit avec le tribun qui s'adresse à elle. Dans un scénario idéal, l'auditoire qui écoute un orateur ou une oratrice aura « changé » entre le début et la fin de l'allocution.

Est-ce que le rêve de tout rédacteur de discours et de tout conférencier n'est pas de pousser les « récepteurs et réceptrices du message » à épouser une idée ou à poser un geste? Pour un membre d'un groupe ou d'une association, ce sera d'adhérer à un projet. Pour une électrice, ce sera de « voter du bon bord ». Pour un parent, lors d'une assemblée d'information, ce sera d'appuyer la commission scolaire ou la direction de l'école dans un sens ou dans un autre. Et le comble de la réussite, ne serait-ce pas de pouvoir faire en sorte que, lorsqu'elles sortiront de la salle, les personnes qui auront « entendu » le message aillent le diffuser, de bouche à oreille elles aussi, dans leur entourage? « Répandez la bonne nouvelle! » a dit un jour un orateur célèbre.

### Deux défis à relever : préparer le discours... et le livrer

Pour que le résultat souhaité soit atteint, on doit passer par deux étapes : préparer le discours et le livrer. On peut évidemment imaginer des orateurs qui seront parfaitement convaincants avec seulement quelques notes devant eux. Des conférenciers qui connaissent leur sujet par cœur et n'ont à se soucier que de la façon dont ils vont livrer le contenu.

Dans le cas où on doit se servir de notes, il s'agit tout d'abord d'un exercice de synthèse : on doit pouvoir enfermer tout un monde dans une capsule. Quels sont les deux ou trois messages qu'on veut passer? Quelles sont les idées essentielles? Un bon discours, même s'il prend 20 minutes à prononcer, doit presque se résumer en quelques phrases, sinon en quelques mots-clés.

C'est aussi un exercice de clarté : tout le monde dans l'auditoire doit comprendre. Une bonne structure

d'idées, un « plan » facile à suivre, des mots simples, des phrases courtes... tout ce qui rendra la vie facile à la personne qui écoute sera privilégié. N'oublions pas que dans le scénario « discours », il n'y a pas de diapositive projetée en avant de la salle, ni de texte qu'on peut lire pendant qu'on écoute. Et parlant de lecture, on doit se souvenir que, s'il y a un texte, il sera lu à voix haute. Écrire pour être lu à haute voix implique aussi de la simplicité dans les mots et les phrases.

Rédiger un discours est aussi un exercice (comme bien d'autres) où la langue est au service du message. Sans verser dans le genre littéraire, poétique ou comique, l'allocution aura plus de poids et d'éclat si l'on se sert des mots à la façon d'un peintre ou d'un sculpteur pour offrir des images à l'auditoire. Les comparaisons, métaphores et autres figures de style illustreront le propos et retiendront l'attention.

La livraison du discours, son « interprétation devant public » est l'autre grand défi à relever. On peut avoir un sujet en or, un excellent texte et être parfaitement ennuyeux. L'objectif est de créer le contact. Comme si l'on regardait dans les yeux chacune des personnes présentes devant soi et qu'on lui racontait une histoire. L'important c'est de conserver son style : posé ou plus emporté. L'important, c'est de rejoindre cet auditoire qui est devant nous. Un peu d'émotion ne nuira pas. La sincérité va mettre en confiance. Le « naturel » sera sympathique. Quand je vous disais que le discours était une forme de communication particulièrement « humaine ». Nous y revenons...

Est-ce qu'on peut apprendre à rédiger des discours? À être un bon orateur? L'expérience est sans doute une bonne école de même que d'aimer le contact avec les gens.

\* M. Dion offre une session de formation sur la rédaction de discours. Consultez la dernière édition du programme Les services aux membres de la FCSQ.



**Denis Dion**

Conseiller en communications à la Direction générale des élections du Québec

# Le rôle clé joué par le personnel de l'école et de la commission scolaire

Divers moyens externes connus contribuent à valoriser l'image de l'école publique et d'en faire la promotion. Le placement publicitaire dans les journaux et à la télévision, les entrevues avec des journalistes, les portes ouvertes des écoles, les salons d'exposition en sont quelques exemples. Mais il existe aussi une forme relativement peu exploitée : celle de la promotion de l'école publique par le personnel.

En fait, il s'agit de toutes les personnes qui sont de près ou de loin en contact direct avec la clientèle scolaire, élèves, parents, public en général. Ces membres du personnel, secrétaires, enseignants, directions d'établissement, directeurs des différents services à la commission scolaire, exercent un grand pouvoir d'influence. Comment faire en sorte qu'ils deviennent des partenaires efficaces et convaincants dans la promotion de l'école publique ?

On a commencé à privilégier les relations publiques à l'interne aussi bien dans les organismes à but lucratif que non lucratif au tournant des années 80. Cette forme de promotion met l'accent sur l'importance stratégique de la communication entre le personnel et le client, l'élève ou le parent. Différentes études ont d'ailleurs démontré, comme celles de Langlois et Tocquer, que les employés jouaient un rôle capital à cet effet. Tout se joue en effet dès les premiers instants d'une rencontre, la qualité d'un échange et d'un service comme celui offert par le personnel des commissions scolaires et des écoles. Cette relation privilégie la confiance dans le milieu; un élément fort important lorsque vient le temps d'élaborer une stratégie de promotion.

Pour être efficace, cette forme de marketing doit être le reflet de celui projeté à l'extérieur de l'école et de la commission scolaire. On ne peut toutefois l'atteindre sans bien connaître son personnel. Pour ce faire, l'interroger sur sa satisfaction au travail, être à l'écoute de ses besoins, recueillir ses opinions, l'informer régulièrement sur les projets de l'école sont des éléments de base qui l'amèneront à contribuer à la promotion de l'école publique.

## Le pouvoir d'influence du personnel sur la réputation de l'école publique

Chaque personne du milieu scolaire joue un rôle majeur à cet effet. Un accueil courtois et chaleureux, une communication franche et directe, une attitude d'esprit ouverte et disponible sont autant d'éléments qui mettent en confiance le parent et lui donnent une bonne impression de la qualité des services offerts à l'école. Selon certaines recherches, l'empathie représente la qualité la plus importante en termes de pouvoir d'influence, davantage même que les arguments utilisés dans un échange. Inconsciemment, les personnes qui travaillent à l'école ou à la commission scolaire jouent un rôle promotionnel puisque c'est sur elles que repose en partie la bonne réputation de l'école publique. Elles sont les représentantes de l'école. Elles ont donc à composer avec les intérêts de l'école et ceux des parents. En fait, au-delà de leurs compétences, leurs comportements contribuent à promouvoir l'excellente qualité des services offerts par l'école publique.

## Comment susciter la collaboration du personnel

Il faut d'abord être un bon communicateur, avoir confiance en soi et avoir une bonne connaissance de son milieu scolaire pour être convaincant et crédible lorsque vient le temps d'échanger avec les parents d'élèves. Les suggestions suivantes contribueront à assurer le succès de ses opérations de promotion à l'interne.

- Attirer et garder les bons employés.
- Connaître son personnel, ses attentes et sa satisfaction au travail.
- Sensibiliser le personnel à l'importance des échanges entre les parents et les élèves.
- Informer régulièrement le personnel des développements et changements à l'école et à la commission scolaire.
- Le motiver à s'engager dans la promotion de son milieu par un comportement professionnel et courtois.

## L'ambiance

Outre la qualité de la relation à établir entre le personnel de l'école et les parents, l'ambiance est également un élément important. Un aménagement attrayant et dynamique, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des murs de l'école, crée une bonne impression et la confiance du public. Une attention particulière portée à ces aspects permet d'améliorer la qualité de vie des élèves et d'influencer positivement l'image de l'école publique. Du personnel fier de travailler au sein de l'école et heureux de transmettre leurs connaissances aux enfants constitue un atout supplémentaire. N'oublions jamais que la meilleure image que l'école puisse projeter est celle de la qualité. Il est donc important de mettre en relief l'excellente qualité des services rendus par du personnel compétent, qualifié et engagé dans la cause de l'éducation et la diversité des services offerts.

Si le personnel et les élèves sont heureux à l'école, cette ambiance positive rejaillira à l'extérieur de ses murs par le bouche à oreille. Le sondage que la Fédération a mené en 2002 sur la perception des Québécois à l'égard de l'école publique confirme le pouvoir d'influence de cette forme de communication. Le sondage montrait que 23 % des gens étaient influencés dans leur choix d'école par ce qu'ils entendaient dire à son propos dans leur entourage. C'est donc un élément de persuasion fort convaincant qu'il ne faut pas négliger.

Toute personne qui travaille dans une commission scolaire et dans une école a intérêt à promouvoir et à soutenir notre système public d'éducation et à renforcer son pouvoir d'attraction auprès des parents en faveur de l'école publique.

Autres informations sur le sujet : guide pratique *Pour rendre les communications des commissions scolaires plus efficaces*, disponible sur le site Internet de la FCSQ.

**Marie Blouin**  
Conseillère en communications  
à la FCSQ,  
mblouin@fcsq.qc.ca

# L'art d'être un bon porte-parole

Être bon porte-parole ne nous est pas donné génétiquement... Il faut l'apprendre! En fait, il s'agit d'un art qui repose sur des techniques et une approche simples. Un bon message mal communiqué est un message raté!

Être un bon porte-parole, c'est un art physique aussi bien qu'intellectuel et psychologique. Et c'est surtout un art qui s'utilise aussi bien auprès de nos conjoint et enfants qu'auprès d'un auditoire non gagné d'avance!

## Les règles d'or du bon porte-parole

**Facteurs intellectuels :** bien connaître son sujet, être bien préparé avec un ou des objectifs clairs et un argumentaire complet, un vocabulaire compréhensible et les bons supports.

**Facteurs psychologiques :** connaître les besoins et les attentes de l'auditoire et adapter son discours en fonction de cela, éviter d'entretenir des préjugés face à son auditoire, contrôler son trac, charger son discours de l'émotion juste.

**Facteurs physiques :** bien se tenir, avoir l'air à l'aise, contrôler ses expressions faciales et ses tics, utiliser suffisamment de gestes sans trop en faire et avoir une bonne élocution.

## Apprenez l'art de la parole publique

Ça veut dire quoi tout ça ?

Ça ressemble à une bien belle théorie ?

Ça veut dire qu'il faut se préparer!

## Votre apparence et le rendu de votre discours

D'abord, demandez à un professionnel ou à quelqu'un qui sait apprécier un bon orateur de vous écouter et de vous dire sincèrement comment il vous trouve. Répondez-vous aux critères cités plus haut ? Si votre élocution le dérange, prenez des cours de diction. Si vous avez des tics de

langage ou faciaux, travaillez à les corriger. Comment ? Pratiquez devant un miroir. Par exemple, faites semblant de parler à quelqu'un et regardez-vous attentivement. Faites attention de ne pas répéter la même « expression dépannage » qui est en fait un tic de langage. Surveillez vos expressions faciales. Correspondent-elles à ce dont vous parlez ? Les émotions sont-elles bonnes ?

Portez une tenue vestimentaire sobre, une coiffure et des parures discrètes. Tenez-vous bien, confortablement et en équilibre. Établissez un contact visuel avec l'auditoire. Parlez-lui directement. Souriez! Articulez correctement, adoptez un ton posé, grave, sans inconfort et ferme. Variez la hauteur et l'intensité de votre voix. Contrôlez le débit. Souriez! Évitez l'agressivité, la peur et le mépris. Ce sont des sentiments très forts qui sont facilement perçus par l'auditoire et le rendent moins réceptif à votre message. Ayez l'air content d'être là et de partager votre propos avec l'auditoire. Souriez!

## Le trac – ennemi du porte-parole

Le trac se manifeste par le souffle court, la gorge serrée, les pulsations cardiaques accélérées, les tremblements, l'impression de froid et de chaud, le cerveau vide. Vraiment pas drôle! Il se manifeste parce qu'on a peur des autres, qu'on a le sentiment d'être mal préparé, etc. Le trac se contrôle par une préparation intellectuelle adéquate, une bonne détente préalable et une bonne respiration. Il faut aussi éviter les abus de table, de tabac et de fatigue.

## La préparation intellectuelle – clé du succès

Ce n'est pas parce qu'on connaît son sujet qu'on sait en parler efficacement! Il est essentiel de délimiter le sujet, ses différents aspects, les différents angles sous lesquels on peut en parler.

## Fixer son ou ses objectifs

Le sujet et l'objectif sont deux choses différentes. Il existe un objectif primaire qui peut viser à informer, convaincre, dissuader, rassurer, gagner du temps, etc. Il existe aussi un objectif secondaire qui vise à informer ou convaincre... de quoi? Les objectifs doivent tenir compte des intérêts en jeu, du public visé, de ses attentes, de ses intérêts et besoins, du moment où le discours est livré, etc.

## Bâtir un argumentaire

Faites la liste des arguments POUR atteindre l'objectif. Hiérarchisez ces arguments par ordre d'importance. Ne conservez que les plus significatifs en fonction de votre public. Testez la validité de ces arguments en fonction du public et de divers critères économique, politique, social, etc. Déterminez votre message principal; ceci est vital dans votre communication. Il est l'argument global, la somme ou la conclusion logique des arguments POUR et qui répond le mieux à l'objectif recherché. Rédigez ce message en phrases courtes, légèrement différentes, pour pouvoir y revenir régulièrement lors d'une entrevue ou d'un échange. Trouvez aussi les arguments CONTRE et trouvez-leur des réponses. Vaut toujours mieux être bien préparé!

## Faire un plan

Classez les arguments par catégories, respectez une logiqueursive, prévoyez des supports, si nécessaire et possible, comme un document PowerPoint, des fiches ou dépliants distribués, etc. Gardez en tête ce que vous désirez que vos interlocuteurs retiennent et répètent.

## Soyez confiant et proactif!

\* Mme Morneau anime une session portant sur le même thème. Consultez la nouvelle programmation Les services aux membres 2005-2006 de la FCSQ.



**Marie Morneau**  
ARP, vice-présidente,  
HKDP Communication  
et affaires publiques

# Concours Chapeau, les filles!

Entrevue avec Marie-Andrée Robert, lauréate du Prix FCSQ

« Depuis que je suis toute petite, je me démarque des autres filles parce que je préférerais de loin jouer avec mes camions dans le sable que de jouer à la poupée. »

Marie-Andrée Robert

Le 2 mai dernier, lors d'une cérémonie prestigieuse organisée par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, au Monument national à Montréal, Marie-Andrée Robert a reçu le Prix FCSQ, dans le cadre du concours *Chapeau, les filles!* M<sup>me</sup> Robert est finissante au programme *Ébénisterie* du Centre de formation professionnelle des Moulins de la Commission scolaire des Affluents.

Toute petite, cette jeune fille native de Saint-Ambroise-de-Kildare, près de Joliette, aspirait à devenir directrice de salon funéraire. Elle voulait être plus qu'une employée d'usine; devenir un chef d'entreprise par exemple. Quelque 10 ans plus tard, son rêve est sur le point de se réaliser puisqu'elle compte créer sous peu sa propre entreprise dans le domaine de la production d'urnes funéraires en bois.

En fait, la découverte de son plan de carrière est liée à son enfance. « En allant visiter l'atelier de cours d'une de mes collègues de travail qui suivait un cours en ébénisterie, je me suis rappelée de très beaux souvenirs de garage avec mon papa, des bouts de bois, des clous et un marteau. »

Elle est titulaire d'un diplôme d'études collégiales en gestion hôtelière, mais cette formation ne satisfaisait pas très bien ses aspirations. Elle voulait travailler davantage près de la nature et dans un domaine où ses compétences rejoindraient davantage ses aptitudes naturelles, comme le travail du bois. Elle a donc commencé à faire des recherches sur Internet et c'est là qu'elle a découvert le Centre de formation professionnelle des Moulins de la Commission scolaire des Affluents. Un centre, dit-elle, qui répondait très bien à ses besoins en termes de cours et d'horaire puisqu'il est ouvert le jour et le soir. Elle pouvait ainsi continuer à travailler à temps plein. À ce centre, les enseignants sont très motivants. « Les enseignants s'intéressent aux élèves. Ils nous font confiance. De plus, l'ambiance est fort agréable,

jumelant l'apprentissage et le plaisir. Dans ma classe, nous étions trois filles et 15 hommes et je n'ai jamais senti de discrimination à mon égard. »

De l'avis de Marie-Andrée, l'ébénisterie, en particulier dans le domaine funéraire, connaît de nouvelles tendances. « La production des urnes funéraires en bois est appelée à prospérer. En campagne, on achète plus d'urnes de bois qu'en ville. La tendance est de les conserver à la maison ou au colombarium. De toute façon, il y a de moins en moins de place partout dans les cimetières, ce qui devrait entraîner davantage de demandes pour la production de ce type d'urnes. »

Pour elle, le Prix FCSQ est très valorisant. « Ce prix nous offre de belles opportunités. En être récipiendaire inspire confiance aux employeurs et aux clients potentiels. J'en suis très heureuse. »

D'autres lauréates en formation professionnelle au secondaire ont reçu de divers organismes et ministères des prix en argent, variant de 2 000 \$ à 5 000 \$, ou sous forme de stages à l'étranger :

**Caroline Jovanovic**  
C.S. de la Côte-du-Sud

**Amélie Ross**, C.S. des Phares

**Julie Forest**, C.S. Pierre-Neveu

**Melanie Marr**  
Western Quebec School Board

**Sylvie Lavoie**, C.S. de Montréal

**Catherine Belzile**, C.S. de Portneuf

**Catherine Aubé**  
C.S. des Premières-Seigneuries

**Marilyne Gagné**, C.S. de la Capitale

**Colette Langford**, C.S. des Îles

**Maria Gadaloupe Montes**  
C.S. de Montréal

**Annie-Claude Houle**  
C.S. de la Vallée-des-Tisserands

**Julie Leclerc**  
C.S. de la Seigneurie-des-Mille-Îles

**Marylène Neveu**, C.S. des Patriotes

**Cynthia Chalifour Tanguay**  
C.S. des Navigateurs



## Prix FCSQ

M<sup>me</sup> Marie-Andrée Robert, une finissante au diplôme d'études professionnelles en Ébénisterie au Centre de formation professionnelle des Moulins de la Commission scolaire des Affluents, a reçu le Prix FCSQ et une bourse de 2 000 \$. M<sup>me</sup> Josée Bouchard, vice-présidente de la FCSQ, lui a remis ce prix le 2 mai dernier, à Montréal.



## Prix MELS

L'autre lauréate du concours Chapeau les filles! est M<sup>me</sup> Véronique Dumas, inscrite au programme Carrosserie à l'École des métiers de l'équipement motorisé de la Commission scolaire de Montréal. Cette récipiendaire s'est vu décerner une bourse de 5 000 \$ par le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, M. Jean-Marc Fournier.

Rappelons que la FCSQ était responsable du jury de sélection des deux prix du concours Chapeau, les filles!, volet secondaire. Le jury était composé de M<sup>me</sup> Josée Bouchard, vice-présidente à la FCSQ, M<sup>me</sup> Marie Blouin de la FCSQ, M. Martin Garneau, ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, et M. Michel-André Roy, du Conseil supérieur de l'éducation.

# Nouveaux commissaires

à la Commission de la représentation électorale du Québec

Le directeur général des élections et président de la Commission de la représentation électorale, M<sup>e</sup> Marcel Blanchet, est heureux de souligner la nomination de Monsieur Serge Courville et de Monsieur John P. Zacharias, aux postes de commissaires.



**Monsieur Serge Courville,**  
professeur titulaire  
de l'Université Laval



**Monsieur John P. Zacharias,**  
directeur du département de géographie,  
d'urbanisme et d'environnement de l'Université Concordia

Avec ces deux nouveaux commissaires en poste, la Commission de la représentation électorale continuera d'être au service des électrices et des électeurs du Québec :

- en préparant la carte électorale du Québec et en recommandant des améliorations à la délimitation des circonscriptions;
- en soutenant au besoin les municipalités et les commissions scolaires, lorsqu'elles délimitent leurs territoires en districts électoraux municipaux ou en circonscriptions électorales scolaires;
- en assurant ainsi la représentation juste et équitable de toutes les électrices et de tous les électeurs du Québec, et ce, en favorisant l'égalité de leur vote.

Depuis plus de 25 ans, la Commission de la représentation électorale (CRE) participe à la vie démocratique du Québec... ayant notamment « préparé le terrain » pour la tenue de sept élections générales et de deux référendums.

Depuis 1982, la CRE valide et peut, si nécessaire, procéder à la division en districts électoraux de 221 municipalités du Québec, dont toutes celles qui comptent plus de 20 000 habitants.

Et enfin depuis 2001, elle joue le même rôle quant à la division des 69 commissions scolaires québécoises en circonscriptions électorales.

**Vous voulez plus d'information?**

[info@electionsquebec.qc.ca](mailto:info@electionsquebec.qc.ca)

[www.electionsquebec.qc.ca](http://www.electionsquebec.qc.ca)



Commission de la représentation  
électorale du Québec

# Nouvelles des commissions scolaires

## En bref...

### Commission scolaire Harricana

#### Jeux du Québec Amos-Région – L'école au service de la communauté

Le président de la Commission scolaire Harricana, M. Clément Roy, et le directeur général, M. Guy Baril, ont signé un protocole d'entente avec le Comité organisateur de la finale des Jeux du Québec Amos-Région – Été 2005 pour mettre à sa disposition certains établissements et équipements sportifs pour la période du 4 juillet au 15 août, lors de la tenue de la 41<sup>e</sup> Finale de ces jeux. Les représentants scolaires estiment important de participer à l'épanouissement de la collectivité amossoise. L'entente a été conclue dans le cadre d'une conférence de presse tenue le 31 mars dernier, à Amos.

Information :  
Dany Germain, agent d'information  
(819) 732-6561

### Commission scolaire de Portneuf

#### Le conseil des commissaires dévoile son *Plan stratégique 2004-2007*

Le conseil des commissaires de la Commission scolaire de Portneuf, sous la présidence de M. Serge Tremblay, a procédé dernièrement au lancement de son *Plan stratégique 2004-2007*, fruit d'une démarche de réflexion collective amorcée à l'automne 2003. Ce plan gravite autour de cinq orientations qui réfèrent aux services rendus aux élèves jeunes et adultes et au rôle de la commission scolaire comme partenaire de la vie économique, sociale et culturelle du milieu.

Information : Micheline Lemay-Roy  
(418) 285-2600, poste 5001  
mlemavrov@cspportneuf.qc.ca

### Commission scolaire de l'Estuaire

#### Entente de partenariat avec des promoteurs de hockey junior

En compagnie de la représentante de la ligue de hockey junior le Drakkar et d'un représentant du cégep de Baie-Comeau, la présidente de la Commission scolaire de l'Estuaire, M<sup>me</sup> Ginette Côté, a signé une entente de partenariat très intéressante pour faciliter les études des jeunes joueurs de niveau secondaire. Ainsi, ils disposent d'un programme spécifique individualisé et la commission scolaire songe même à les doter d'un ordinateur portable pour qu'ils puissent poursuivre leurs travaux scolaires lors de leurs déplacements à l'extérieur de la région. Pour sa part, le cégep de Baie-Comeau facilitera le transport et le logement des joueurs.

Source :  
sandro.celant@hebidosquebecor.com

### Commission scolaire de l'Énergie

#### Pour accompagner l'élève dans la réalisation de projets concrets

En présence du président de la Commission scolaire de l'Énergie, M. Jean-Yves Laforest, et de son directeur général, M. Jean-Pierre Hogue, l'école secondaire Val-Mauricie a procédé à l'inauguration de la maison-école du secteur Soleil pour aider une cinquantaine de jeunes souffrant de déficience intellectuelle légère, moyenne et profonde à développer leur autonomie personnelle et sociale. La commission scolaire a pu compter sur la générosité d'un donateur, la Fondation Maurice-Tanguay, qui a meublé gratuitement la maison-école.

Information : cse@csenergie.qc.ca

### Commission scolaire des Chic-Chocs

#### Un troisième Club des petits déjeuners

En présence de la présidente de la Commission scolaire des Chic-Chocs, M<sup>me</sup> Pâquerette Sergerie, et de M. Roger Fournier, commissaire de quartier, l'école Notre-Dame-des-Neiges de Marsoui a lancé dernièrement son troisième Club des petits déjeuners. Cette activité permettra à 33 élèves du primaire d'en profiter grâce à une équipe dynamique composée de sept bénévoles.

Information :  
Marie-Noëlle Dion,  
agente d'information  
(418) 368-3499, poste 240  
marie-noelle.dion@cschic-chocs.net

### Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles

#### Récipiendaire du *Mérite québécois* de la sécurité civile

Lors du Colloque québécois de la sécurité civile qui s'est tenu à Saint-Hyacinthe en février dernier, la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles s'est vu décerner, pour la conception et l'implantation d'un plan de mesures d'urgence en milieu scolaire, le *Mérite québécois de la sécurité civile* dans la catégorie *Prévention et Préparation*. Le ministère de la Sécurité publique attribue ce mérite aux groupes ou personnes qui se démarquent par leur engagement exceptionnel au mieux-être de la collectivité.

Source : Portail Québec

# Quand la démocratie scolaire est interpellée par les rôles et responsabilités des élus

Une interrogation qui se pose pour certains, des réponses sûres et signifiantes pour d'autres. Nous faut-il justifier par le regard du passé ou mettre au clair par la perspective du présent? Qu'en est-il du rôle d'élu ou d'élue scolaire?

## Une fonction politique

Retenons, d'entrée de jeu, que la principale fonction d'une élue et d'un élu scolaire est fondamentalement politique puisque l'éducation est une question d'affaires publiques et que le conseil des commissaires exerce ainsi l'autorité de ce domaine aux plans régional et local.

Cette fonction politique n'a de sens que pour la responsabilité liée à la gouvernance de l'organisation, c'est-à-dire savoir déterminer et énoncer des principes, des politiques qui indiquent les lignes de conduite de la commission scolaire. Dans le cadre de cet examen, la planification des services, l'établissement d'un réseau d'écoles, la répartition équitable des ressources, le rôle d'employeur, l'offre de service à la communauté et l'évaluation des résultats consistent en des gestes concrets liés au rôle de gouvernance de l'organisation.

Au chapitre de cette responsabilité publique, il incombe de signifier que le rôle de l'élu scolaire et de la commission scolaire est d'agir à titre de gardien du sacré, soit la réussite des élèves. Maintenir le cap fixé, peu importe les distractions, incarner les valeurs de l'organisation, symboliser clairement la légitimité du rôle de représentante ou de représentant de la communauté sont essentiels à l'exercice d'une telle fonction.

Le rôle politique est une fonction qui se soucie, d'une façon intégrée, du bien commun, qui se préoccupe de l'ordre, de la cohérence et de l'harmonie et qui assure le renforcement et le soutien de l'ensemble des acteurs concernés.

## Des conditions de réalisation de ces rôles

À ce chapitre, il est essentiel de se rappeler certaines conditions que je qualifie de convergentes, et ce, au regard de l'exercice de cette fonction. Rechercher la cohésion des membres (ne pas en échapper un), développer des stratégies de résolution de problèmes plutôt que d'opposition, privilégier avec régularité la réflexion, la discussion qualifiante sont des variables de base au sens d'une organisation apprenante. Se consacrer à l'exercice d'un partenariat actif avec sa communauté, répondre des enjeux éducatifs face aux citoyens, convenir de stratégies signifiantes de communication avec les organismes du milieu sont des voies de succès et personnalisées au regard de cette fonction publique; le cantonnement et le rôle pour soi diminuent l'amplitude.

De plus, il est important, dans l'exercice d'un pouvoir public, de considérer les valeurs éthiques au sens d'une référence dynamique aux personnes, je devrais dire à la conscience que nous avons des personnes. Le sens de la sollicitude, le regard critique, la primauté de la justice dans le traitement des individus et de leurs besoins sont des axes incontournables de cette fonction; ne pas tenir compte de ces aspects dans le pouvoir entretenu rend moins explicite le rôle de représentation de la communauté et d'orientation dans l'organisation.

## Des compétences, des savoir-faire

Jouer un rôle significatif en éducation, être en fonction dans une mission éducative exigent des savoir-faire liés à des compétences de base. Voici quelques pistes qui éclairent et qui soutiennent la qualité du métier.

- Être capable de prendre position au sens de partager une vision et de savoir prioriser.

- Rechercher avec régularité la responsabilisation plutôt que de verser vers le plus commode.
- Communiquer au sens d'être clair, de savoir écouter dans la perspective d'une bonne lecture de la mission et des personnes.
- Donner du sens aux personnes, à la mission, à la rigueur, décoder les messages, les interpréter.
- Mobiliser, partager, inspirer la mission, susciter l'intérêt, la mobilisation; chercher à comprendre, à connaître, pour mieux décider.

La pratique de tout rôle et l'exercice de toute fonction exigent, dans notre société, le développement de compétences, de savoir-faire de plus en plus exigeants, mais de plus en plus reconnus.

## Une fonction politique et des valeurs en référence

À la lecture et à l'analyse des perceptions des personnes, on reconnaît, à une fonction publique, certaines valeurs indissociables des enjeux poursuivis. Le respect des engagements pris, la solidarité dans les décisions, le sens de la courtoisie et de la dignité impriment le sort ou le jugement jeté. Le respect des personnes et des rôles tout comme l'ouverture au partage convainquent de la capacité et de la force d'exercice.

Somme toute, représenter des citoyens, être élu, jouer un rôle significatif, viser une démocratisation en service comportent leurs exigences, obligent à des responsabilités, comme celle de s'assurer de la qualité de l'éducation partout au Québec, mais convainquent aussi et surtout de la qualité des personnes.

\* Dans la programmation des activités de formation de la FCSQ, M. Gilbert Dumont anime la session Le rôle politique du commissaire.



**Gilbert Dumont**  
Consultant à la FCSQ,  
gdumont@fcsq.qc.ca

# La Cour du Québec

## « Division des petites créances »

### et les commissions scolaires

En vertu de la législation québécoise<sup>1</sup>, la Cour du Québec, Division des petites créances, est la seule instance pouvant se prononcer sur une créance<sup>2</sup> n'excédant pas 7 000 \$ réclamée par une personne physique ou une personne morale comptant au plus cinq employés. Une commission scolaire ne peut donc s'adresser à la Division des petites créances<sup>3</sup> pour réclamer des frais de garde ou de surveillance du midi impayés par des parents d'élèves. Dans ce cas, une commission scolaire doit plutôt s'adresser à la Chambre civile de la Cour du Québec<sup>4</sup> bien que la personne poursuivie puisse demander que la cause soit entendue devant la Division des petites créances<sup>5</sup>. C'est donc dire qu'une commission scolaire est habituellement la partie défenderesse dans une instance devant la Division des petites créances.

Pour donner un aperçu des causes entendues, voici un résumé des principaux jugements rendus par cette instance au cours des derniers mois. On les retrouve sur le site Internet [www.jugements.qc.ca](http://www.jugements.qc.ca).

#### Langlois c. Commission scolaire des Découvreurs<sup>6</sup>

Dans cette affaire, la demanderesse réclamait de la commission scolaire la somme de 590 \$ pour dommages corporels subis par son fils lorsque ce dernier a fait une chute dans un escalier de son école. La demanderesse soutient que la chute de son fils est due au fait que la bordure des marches de l'escalier est en métal lisse, ce qui les rendait glissantes. Selon la preuve, l'enfant a descendu à la course l'escalier à la sortie des classes. Une des surveillantes lui a demandé de remonter pour redescendre calmement comme le prévoit le règlement de l'école. C'est en remontant l'escalier que l'enfant a glissé sur la bordure d'une marche et s'est frappé la bouche sur la main courante. Pour la Cour, s'il est évident que l'enfant fut le principal auteur du dommage qu'il a subi, il ne fait également aucun doute que la bordure ne respecte pas les prescriptions du Règlement sur la sécurité dans les édifices publics, lequel prescrit que « Les escaliers et les

rampes doivent être munis de bandes ou de finis antidérapants ». En tenant compte de cette norme réglementaire et du fait que l'enfant avait l'âge de raison au moment de l'accident, la Cour a tenu la commission scolaire responsable à 40 % et l'enfant, à 60 %. La commission scolaire a donc été condamnée à payer la somme de 231 \$ avec intérêts et les frais.

#### Duchesne c. Commission scolaire du Lac-Saint-Jean<sup>7</sup>

Dans cette affaire, le demandeur réclamait de la commission scolaire la somme de 7 000 \$ à la suite des dommages corporels subis par son fils âgé de cinq ans lors d'une chute causée par les dos-d'âne d'un tapis en caoutchouc situé à l'entrée de l'école. Selon la preuve, l'enfant s'est frappé le front sur le coin de la boîte de ballons faite de contreplaqué située près du tapis. L'incident s'est produit alors que la rentrée quotidienne des élèves du primaire s'effectuait de façon désordonnée, bien que des surveillants étaient en place pour assurer une certaine discipline. Pour la Cour, il ne fait aucun doute que la boîte de ballons constituait un danger puisqu'elle était en bois mal équarri. Quant au tapis lui-même, il représentait un risque puisqu'il faisait facilement des bosses. De plus, la surveillance mise en place pour empêcher les bousculades ne pouvait empêcher que des jeunes de la maternelle soient poussés volontairement ou non par des plus grands. La réclamation du demandeur fut donc accueillie en totalité.

#### Grimard c. Commission scolaire Rouyn-Noranda<sup>8</sup>

Dans cette affaire, les demandeurs réclamaient de la commission scolaire la somme de 808 \$ pour des dommages subis à la suite d'une inondation dont ils attribuent la responsabilité à la commission scolaire qui est propriétaire de l'école attenante à leur propriété. Selon la preuve, les deux propriétés sont situées le long d'une route en bordure de laquelle se trouve un fossé permettant l'écoulement des eaux de surface. Le terrain de l'école est plus

élevé que celui des demandeurs et l'accès à la route est assuré par un ponceau tant pour l'école que pour la propriété des demandeurs. En mars 2004, alors que le fossé situé sur le terrain de l'école est complètement bloqué par la neige, une grande quantité d'eau s'accumule dans la cour de l'école en raison des pluies et de la fonte des neiges. Pour corriger la situation, la commission scolaire procède au déblocage du fossé adjacent à l'école tout en étant consciente des conséquences possibles pour la propriété des demandeurs. C'est alors que l'eau afflue dans la cour des demandeurs, recouvre entièrement leur stationnement et pénètre dans leur résidence. Pour la Cour, si le terrain des demandeurs est assujéti à recevoir les eaux qui découlent naturellement du terrain de la commission scolaire, cette dernière ne peut effectuer des travaux ayant pour effet de détourner l'écoulement normal des eaux. Une action concertée impliquant l'intervention de la municipalité aurait permis d'éviter l'inondation de la propriété des demandeurs. De plus, la pluie abondante et la fonte des neiges ne constituaient pas un événement imprévisible puisque les inondations de la cour de l'école étaient récurrentes depuis quinze ans. La réclamation des demandeurs fut donc accueillie pour la somme de 408 \$.

<sup>1</sup> Code de procédure civile du Québec (L.R.Q., c. C-25).

<sup>2</sup> Il s'agit principalement des litiges portant sur la responsabilité civile ou contractuelle d'une commission scolaire.

<sup>3</sup> Les parties se représentent seules et sans avocat.

<sup>4</sup> Voir Commission scolaire des Patriotes c. Dion, C.Q. Saint-Hyacinthe 750-22-000472-989, 1998-11-16 (frais de surveillance du dîner).

<sup>5</sup> Voir Commission scolaire New Frontiers c. Ticky, C.Q. Beauharnois 760-32-008385-033, 2004-09-20 (frais de surveillance du dîner).

<sup>6</sup> C.Q. Québec 200-32-033320-036, 2005-02-24.

<sup>7</sup> C.Q. Alma 160-32-000304-035, 2004-12-17.

<sup>8</sup> C.Q. Rouyn-Noranda 600-32-002061-042, 2005-03-16.



**Alain Guimont**  
Avocat et conseiller  
juridique à la FCSQ  
[aguimont@fcsq.qc.ca](mailto:aguimont@fcsq.qc.ca)

# « Sécurité »

## La sécurité dans le transport scolaire : toujours une priorité !

**E**n effet, la sécurité des élèves dans le transport scolaire est une préoccupation quotidienne pour le milieu scolaire et ses principaux partenaires que sont les transporteurs, les ministères et organismes concernés, soit le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, les ministères des Transports du Québec et du Canada, la Société de l'assurance automobile du Québec.

### Du nouveau de Transports Québec

Au cours de la dernière année, plusieurs points en matière de sécurité dans le transport scolaire ont fait l'objet de discussions, notamment au sein du Comité sur la sécurité du transport des élèves du ministère des Transports du Québec, dont est membre la Fédération des commissions scolaires du Québec.

### Les feux de présignal pour les autobus et minibus scolaires

Depuis plusieurs années, Transports Québec examine la possibilité de rendre le présignal jaune obligatoire pour les autobus et minibus scolaires sur le territoire du Québec. En juin 2002, la FCSQ a traité de ce sujet dans un article paru dans son magazine *Savoir*. Il semble que cette fois-ci soit la bonne!

En effet, on prévoit modifier incessamment le Règlement sur les véhicules routiers affectés au transport des élèves. Par conséquent, à la rentrée scolaire de septembre 2005, tous les conducteurs d'autobus scolaire seraient dans l'obligation de signifier leur intention d'immobiliser leur véhicule en utilisant les feux de présignal avant que les feux rouges ne soient en fonction.

Les feux de présignal sont localisés à côté des feux rouges intermittents, deux à l'avant et deux à l'arrière. Les conducteurs devront activer ces quatre feux jaunes intermittents si leur véhicule en est équipé, sinon ils devront se servir de leurs feux de détresse avant d'immobiliser leur

véhicule et de mettre en fonction les feux rouges. Une campagne d'information devrait débiter dès que le règlement sera adopté.

Le moment d'activer les feux de présignal serait laissé au bon jugement des conducteurs d'autobus scolaire. Ils auraient cependant l'obligation d'effectuer la manœuvre, sous peine de faire face à des sanctions prévues.

Par ailleurs, les automobilistes ne seraient soumis à aucune sanction par rapport à cette mesure. Toutefois, la campagne d'information devrait les sensibiliser à l'importance de respecter les feux de présignal. En effet, en tout temps, seul l'arrêt complet de l'autobus, signalé par les feux rouges, est sécuritaire.

Précisons que le présignal ne modifierait en rien les règles de sécurité que doivent adopter les enfants aux abords des autobus scolaires, soit attendre l'immobilisation complète de l'autobus avant de monter ou descendre.

### Suivi de la consultation sur la « loi 430 »

Un autre dossier préoccupant pour Transports Québec est l'application de la Loi sur les propriétaires et exploitants de véhicules lourds (loi 430). Ainsi, au cours de l'hiver 2005, le ministère des Transports du Québec a consulté ses partenaires, soit la Fédération des commissions scolaires du Québec, l'Association des cadres scolaires du Québec, l'Association des propriétaires d'autobus du Québec, l'Association du transport écolier du Québec et le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport sur les modalités d'application de cette loi.

En effet, depuis l'entrée en vigueur de cette loi, l'industrie du transport scolaire déplore avoir subi plusieurs infractions qui ont affecté le dossier des conducteurs et des entreprises de transport. Cela a eu une incidence sur la cote de certaines entreprises de transport scolaire à la Commission des transports du Québec.

L'industrie demande que des modifications soient apportées à la Loi de façon à responsabiliser les commissions scolaires : les transporteurs ne veulent plus être les seuls à être pénalisés, notamment sur trois aspects.

D'abord, les transporteurs se plaignent des contraventions reçues pour des excès de vitesse occasionnés par les horaires à respecter. Il serait excessif que cela soit de la responsabilité des commissions scolaires. Toutefois, le ministère des Transports envisage d'analyser les causes d'une infraction, quand il y a un problème, pour un partage des responsabilités, s'il y a lieu. Une commission scolaire ne serait pas mise à l'amende si l'enquête révélait une responsabilité de la commission scolaire, mais un allègement administratif pourrait prévoir effacer les points d'inaptitude au dossier du transporteur ou du conducteur.

En ce qui a trait au nombre d'élèves transportés, le ministère des Transports veut préciser les modalités d'application et de contrôle notamment de l'article 47 du Règlement sur les véhicules routiers affectés au transport des élèves qui précise que «... les élèves soient assis de façon sécuritaire et que rien n'obstrue l'allée centrale». Une procédure prévoirait d'émettre, dans un premier temps, des constats d'infraction sans pénalité à la fois au transporteur et au conducteur, mais également à la commission scolaire pour obliger ces partenaires à trouver une solution. Un second contrôle serait fait quelques semaines plus tard.

Ajoutons à ces aspects un autre point litigieux qui concerne le transport de bagages. Il semble difficile d'établir un cadre de référence identique pour toutes les commissions scolaires sur le transport des bagages à main compte tenu des particularités des programmes offerts par chacune. Le ministère des Transports encourage donc une concertation entre les transporteurs et les commissions scolaires. Pour certains, il y aurait cependant lieu

de mieux définir la notion de « bagage à main », mentionné au règlement.

D'autres points ont fait l'objet de discussions, telles l'élimination des traverses de rue par les écoliers et la formation continue des régisseurs pour assurer un partage des bonnes pratiques en matière de sécurité.

Les discussions doivent se poursuivre sur toutes ces questions.

### Des développements à suivre également du côté de Transports Canada

Depuis plusieurs années déjà, Transports Canada exige que les sièges d'autobus scolaires soient fabriqués d'un matériau qui absorbe l'énergie, ce qui offre une protection passive très efficace, c'est-à-dire le compartimentage. Cependant, une étude effectuée par Transports Canada révèle que, si les sièges des autobus protègent efficacement les enfants d'âge scolaire, les enfants de petite taille (d'âge préscolaire) seraient mieux protégés s'ils étaient attachés dans un ensemble de retenue pour bébé ou enfant installé de façon appropriée. Ainsi, en novembre 2004, un projet de règlement modifiant le Règlement sur la sécurité des véhicules automobiles était publié dans la *Gazette officielle du Canada*.

Ce projet de règlement vise à exiger que toutes les banquettes des autobus scolaires neufs soient dotées d'ancrages pour permettre l'installation d'ensembles de retenue pour les enfants de moins de cinq ans et de moins de 18 kilos.

À la suite de la période de consultation du projet de règlement, notamment en raison de la réaction négative d'une majorité d'intervenants des provinces, Transports Canada a tenu une journée d'information afin d'expliquer, à la fois à l'industrie et aux différents représentants provinciaux, la teneur de la modification proposée. Une majorité

d'entre eux ont alors remis en question le projet de règlement de Transports Canada.

La Fédération des commissions scolaires du Québec a également réagi et fait parvenir des recommandations à Transports Canada dont voici les principales.

- Transports Canada devra préciser l'espace minimal entre les bancs d'autobus pour s'assurer que les jambes d'un enfant de moins de 18 kilos et de plus de trois ans (taille du mannequin utilisé dans les tests), qui serait installé dans un siège d'enfant, n'encourent pas de blessures en cas d'impact.
- Transports Canada devra vérifier si la compartimentation des sièges est toujours aussi efficace pour les autres enfants transportés :
  - Lorsqu'un siège d'enfant est fixé sur un banc puisque cela rend le banc d'autobus plus rigide lors de l'impact;
  - Si la sécurité offerte par la compartimentation est toujours aussi efficace même si l'espace entre les bancs d'autobus est plus grande.

- Transports Canada ne devra pas permettre l'installation de systèmes d'ancrage sur tous les bancs de façon à s'assurer que les sorties de secours de l'autobus ou du minibus scolaire ne soient pas obstruées par un siège d'enfant, et ce, pour ne pas nuire à l'évacuation de tous les passagers.
- Si le projet de règlement devait être adopté, même après modifications, Transports Canada devra mener une campagne d'information pour rassurer la population à l'effet que les autobus scolaires sont le mode de transport le plus sécuritaire et que tous les enfants sont bien protégés, même ceux qui ne sont pas dans des sièges d'enfant.

### L'utilisation du bras d'éloignement : résultats de la collecte

En septembre 2004, le gouvernement de l'Ontario a déposé un projet de loi pour améliorer la sécurité des enfants qui prévoit, entre autres, que tous les nouveaux autobus scolaires soient équipés d'un bras d'éloignement afin d'éviter que les enfants se trouvent dans l'angle mort du conducteur à l'avant de l'autobus. La Fédération a donc voulu savoir si les commissions scolaires francophones exigeaient ou non l'utilisation du bras d'éloignement sur les autobus scolaires.

Sur les soixante commissions scolaires qui ont répondu à la collecte,

dix-neuf d'entre elles (31 %) ont des autobus sous contrat qui sont munis de bras d'éloignement. Seulement neuf exigent que tous leurs véhicules soient dotés de cet équipement.

La Fédération en a donc informé le Comité sur la sécurité du transport des élèves en demandant au ministère des Transports du Québec que, dans l'éventualité où l'utilisation du bras d'éloignement serait rendue obligatoire, de réaliser préalablement une étude de sécurité sur l'incidence d'utiliser ou non le bras d'éloignement.



**Louise Tremblay**  
Conseillère en financement et en transport scolaire à la FCSQ,  
ltremblay@fcsq.qc.ca

# L'AEP – Pour répondre aux besoins urgents de main-d'œuvre

**Marie Blouin**  
Conseillère en  
communications  
à la FCSQ

En collaboration avec  
**Robert Goyer**  
Consultant à la FCSQ,  
robert.goyer@csmb.qc.ca

C'est au cours d'une conférence de presse tenue en mai dernier que la Commission scolaire des Trois-Lacs a procédé au lancement officiel, avec Emploi-Québec, du programme d'attestation d'études professionnelles (AEP) en *Mécanique de remorques de camion*. Elle est une des premières commissions scolaires à offrir une formation de courte durée à des personnes intéressées à obtenir rapidement une formation pratique et un emploi assuré. Les personnes titulaires de ce diplôme sont formées pour répondre à des besoins criants de main-d'œuvre de l'industrie du transport.



M. Gilbert Maltais, vice-président de la Commission scolaire des Trois-Lacs lors du lancement du programme conduisant à une AEP. Précisons que la FCSQ était présente à cet événement.

C'est donc avec beaucoup d'enthousiasme que les différents employeurs de l'industrie du transport de la région de la Montérégie accueillent cette main-d'œuvre recherchée. À l'heure actuelle, plus de 20 personnes ont été formées dans cette perspective par cette commission scolaire et tous les élèves ont obtenu un emploi. L'accueil d'Emploi-Québec Montérégie pour ce programme est tel qu'une nouvelle cohorte est prévue pour septembre 2005.

D'autres commissions scolaires expérimentent actuellement cette nouvelle offre de formation dans plusieurs secteurs d'activité économique, notamment la restauration à la Commission scolaire des Laurentides, la transformation du caoutchouc à la Commission scolaire des Sommets, la métallurgie à la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay et les plastiques à la Commission scolaire de Montréal.

La particularité dans le cas de la Commission scolaire des Trois-Lacs est qu'elle est l'une des premières à mettre à l'avant-plan de la scène publique cette nouvelle voie provenant du secteur de la formation professionnelle au secondaire. Cette attestation, issue d'une concertation avec Emploi-Québec, répond donc à l'émergence d'une nouvelle fonction de travail : celle de mécanicien spécialisé de remorques de camion.

L'attestation d'études professionnelles (AEP) est un programme développé en exclusivité par les commissions scolaires, uniforme partout au Québec et permettant à l'élève et à l'employeur d'obtenir un relevé de compétences. L'élève peut faire reconnaître des modules de cours à l'intérieur du diplôme d'études professionnelles (DEP).

## Un programme de six mois

Le programme de six mois, au rythme de 30 heures par semaine, consiste à former une main-d'œuvre apte à exercer le métier de mécanicien de remorques de camion. Le salaire moyen se situe entre 12 \$ et 15 \$ l'heure et les possibilités de promotion dans ce secteur sont excellentes.

## Un diplôme apprécié des employeurs

Les diplômés sont très recherchés. Les employeurs se sont montrés très satisfaits de la formation donnée à ces élèves. D'ailleurs, le président de l'atelier Camouest, une firme spécialisée dans les remorques de camion, a vanté les mérites de cette formation courte en raison notamment des connaissances spécialisées acquises par les élèves et de la capacité du programme à développer chez eux rapidité et efficacité au travail. Ajoutons également l'intérêt des commissions scolaires pour offrir ce programme développé par la Commission scolaire des Trois-Lacs. C'est le cas des commissions scolaires des Chênes et du Fleuve-et-des-Lacs.

Somme toute, bien des éléments concourent à ce que l'AEP connaisse un grand succès dans tous les autres types de formation offerts : la réponse à des exigences plus pointues du marché du travail, la popularité de cette approche de formation auprès de la population, le taux de placement élevé en entreprise et la grande satisfaction des employeurs au regard de la formation donnée par les différentes commissions scolaires au Québec.

Après un peu plus de deux ans d'expérimentation, précisons qu'à l'heure actuelle, plus de onze programmes sont accrédités et sont rendus accessibles pour l'ensemble des commissions scolaires dans différents secteurs de formation. Emploi-Québec a déjà confirmé l'achat de plus de vingt cohortes pour 2005-2006.



**UN MONDE PLEIN  
DE  
RESSOURCES**

---

# *Activités de formation*

**2005-2006**

**Des activités sur mesure pour vous :**

- commissaires
- gestionnaires
- directions d'établissement

**PLUS D'UNE CINQUANTAINE  
DE SESSIONS  
SONT OFFERTES**



La Fédération  
des commissions  
scolaires  
du Québec

***Notre priorité***

*vous offrir une formation de qualité  
adaptée à vos besoins !*

**LE GOÛT DU PUBLIC, c'est**

**le goût d'un système**

**d'éducation ouvert à**

**tous. C'est le goût de**

**travailler avec et pour**

**les gens d'ici. Le goût**

**du public, c'est tout**

**simplement le goût de**

**la vie.**



La Fédération  
des commissions  
scolaires  
du Québec